

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 18 JUILLET, à 09 h 02, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Mathieu RAFFINI a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, Mathieu RAFFINI, Alain ZANÉGUY, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Didier ROBERT, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR
Marylise ISIDORE
Philippe NAILLET
Nadia RAMASSAMY

(à partir de son départ à 11 h 57 au Rapport n° 20/3-018)

(à partir de son départ à 12 h 32 au Rapport n° 20/3-022)

(toute la durée de la séance)

(toute la durée de la séance)

par Monique ORPHÉ
par Gérard FRANÇOISE
par Jacques LOWINSKY
par Vincent BÈGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (53 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote sur le Rapport n° 20/3-020 portant attribution de subventions et conventionnement avec les organismes percevant plus de 23 000,00 euros au Budget 2020 :

- Geneviève BOMMALAIS,
- Christelle HASSEN,
- Aurélie MÉDÉA,
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY.

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Gilbert ANNETTE	de 11 h 29 à 11 h 57	du Rapport n° 20/3-009 au Rapport n° 20/3-018
Ibrahim DINDAR	parti à 11 h 57	au Rapport n° 20/3-018 (procuration à ORPHÉ Monique)
Marylise ISIDORE	partie à 12 h 32	au Rapport n° 20/3-022 (procuration à FRANÇOISE Gérard)

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 24 JUILLET 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 53 sur 55.

LA MAIRE



Encka BAREIGTS

OBJET **Compte de Gestion 2019 du Budget annexe de l'Eau**

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Compte de Gestion du Budget annexe de l'Eau pour l'exercice 2019.

Ce document fait apparaître un résultat global de l'exercice de 3 053 051,89 € identique à celui du Compte administratif 2019 et qui se répartit ainsi :

- | | | |
|---|--------------------------|-----------------|
| - | Section d'Investissement | 1 227 193,63 €, |
| - | Section d'Exploitation | 1 825 858,26 €. |

NB Le Compte de Gestion du Budget annexe de l'Eau est consultable auprès de la Direction Finances/ Comptabilité/ Service Comptabilité - 30 rue de la République aux heures ouvrables de l'administration, ainsi qu'en cours de séance.

OBJET **Compte de Gestion 2019 du Budget annexe de l'Eau**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°20/3-010 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Le Receveur municipal ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

(11 contres : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia, BEGUE Vincent, Nadia RAMASSAMY représentée par BEGUE Vincent, YENG-SENG Wanda, GANY Haroun, RAMSAMY Jean-Régis, ROBERT Didier, BABEF Corinne, LAGOURGUE Michel, MEDEA MADEN Noela, ZANEGUY Alain)

ARTICLE 1

Approuve le Compte de Gestion du Receveur municipal de Saint Denis-relatif au Budget annexe de l'Eau de l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

- Section d'Investissement	1 227 193,63 €,
- Section d'Exploitation	1 825 858,26 €.

ARTICLE 2

Déclare le Compte de Gestion du Receveur municipal de Saint-Denis relatif au Budget annexe de l'Eau 2019 conforme au Compte administratif 2019.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **24 JUIL 2020**

LA MAIRE

Ericka BAREL


Résultats budgétaires de l'exercice

12004 - EAUX DE SAINT DENIS

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	13 853 369,62	5 442 000,00	19 295 369,62
Titres de recette émis (b)	12 029 829,26	5 010 494,74	17 040 324,00
Réductions de titres (c)		55 835,95	55 835,95
Recettes nettes (d = b - c)	12 029 829,26	4 954 658,79	16 984 488,05
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	13 853 369,62	5 442 000,00	19 295 369,62
Mandats émis (f)	10 804 488,99	3 454 826,54	14 259 315,53
Annulations de mandats (g)	1 853,36	326 026,01	327 879,37
Depenses nettes (h = f - g)	10 802 635,63	3 128 800,53	13 931 436,16
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 227 193,63	1 825 858,26	3 053 051,89
(h - d) Déficit			

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-203010-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12004 - EAUX DE SAINT DENIS

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAUX DE SAINT DENIS					
Investissement	-487 096,02		1 227 193,63		740 097,61
Fonctionnement	1 515 369,62	765 369,62	1 825 858,26		2 575 858,26
Sous-Total	1 028 273,60	765 369,62	3 053 051,89		3 315 955,87
TOTAL III	1 028 273,60	765 369,62	3 053 051,89		3 315 955,87
TOTAL I + II + III	1 028 273,60	765 369,62	3 053 051,89		3 315 955,87

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20200718-203010-DE
Date de télétransmission : 24/07/2020
Date de réception préfecture : 24/07/2020